



CSEM – Infolettre COVID-19

Édition Rentrée scolaire



Cette troisième édition de notre infolettre sur la COVID-19 renferme l'information la plus récente concernant les directives du ministère de l'Éducation et les consignes de la santé publique. Vous y trouverez également des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les parents et les élèves.

Cette semaine, les écoles de la CSEM communiqueront les détails logistiques pour une rentrée réussie, notamment l'accès physique aux installations, les casiers, les récréations, les périodes du dîner, et bien plus encore!

Rentrée scolaire

La CSEM continuera de mettre en œuvre les protocoles du Ministère liés à la COVID-19 en prévision du retour en classe.

Pour en savoir davantage sur le plan de la rentrée scolaire du ministère de l'Éducation, cliquez [ici](#).



Vous avez des questions? Nous avons les réponses! Consultez notre section [FAQ portant spécifiquement sur la COVID-19](#), actualisée sur une base régulière. Plus de 50 questions et réponses y sont actuellement répertoriées.

Pour tout renseignement sur le plan de la rentrée scolaire présenté dans les éditions antérieures de notre infolettre, cliquez [ici](#).

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

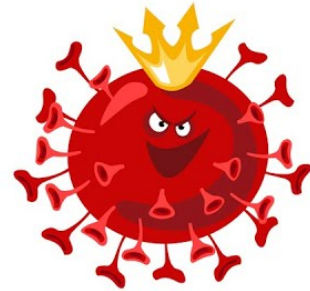
Comment expliquer la COVID-19 aux enfants

Cliquez sur le lien ci-dessous pour visionner une courte vidéo de 5 minutes qui explique aux enfants ce qu'est la COVID-19.

<https://ecoleouverte.ca/fr/pages/inquiet>.



LA COVID-19



Ce qu'il faut savoir en 5 minutes !



CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
sur le numérique
en éducation

 **ThierryUdm**

COVID-19 et vidéos sur la rentrée scolaire

Puisque la région de Montréal a été la plus durement touchée par la COVID-19, des questionnements et des inquiétudes quant au retour en classe ont été soulevés. Réseau réussite Montréal (RRM) a produit différentes capsules vidéos dans lesquelles des experts des milieux scolaires et de la santé prennent la parole. Ces capsules ont été produites dans le cadre de l'édition spéciale de la **rentrée scolaire des Journées de la persévérance scolaire**.

Pour visionner les capsules :

- ✔ [Page des capsules, site RRM, FR](#)
- ✔ [Page des capsules, site RRM, EN](#)



Accommodements pour les élèves présentant une condition médicale particulière

Conformément aux directives récemment annoncées par le ministère de l'Éducation, les élèves en possession d'un billet médical attestant qu'eux-mêmes, ou un proche vivant sous le même toit, souffrent d'un problème de santé qui les rend vulnérables à la COVID-19 pourraient avoir droit à l'enseignement à distance. Pour en savoir davantage, veuillez cliquer [ici](#). Pour accéder au formulaire de demande, cliquez [ici](#).



Au-delà des directives émises par la santé publique



La CSEM a reçu un certain nombre de demandes de parents souhaitant la mise en place de mesures qui vont au-delà des directives actuellement fixées par la Direction de la santé publique.

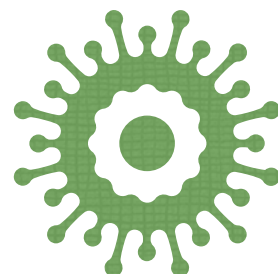
Soyez assurés que la CSEM observe rigoureusement les directives du Ministère et de la santé publique afin de veiller à la sécurité de nos élèves, de notre personnel et de nos partenaires. Tous les équipements de protection recommandés, tels que masques, gel hydroalcoolique pour les mains et désinfectants, ont été commandés en grande quantité pour garantir un environnement propre et sécuritaire dans toutes nos installations.

Bien que nous apprécions la générosité des parents désireux de faire don de produits et d'équipements supplémentaires pour nos écoles, nous ne pouvons les accepter.

Qui plus est, les élèves ne seront pas autorisés à apporter des équipements tels des écrans de plexiglas pour leur pupitre, en raison du risque potentiel pour la santé des élèves de la classe qui prennent place à ce pupitre ou à proximité. En outre, compte tenu que les concierges doivent procéder à la désinfection adéquate des toilettes, des salles de classe et des aires communes, le nettoyage des écrans de plexiglas ne pourrait s'ajouter à leur charge de travail.

À la maison : Symptômes à surveiller et mesures à prendre

Les autorités de la santé publique souhaitent que les élèves présentant un ou plusieurs symptômes restent à la maison et contactent le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes. Les parents qui gardent leur enfant à la maison devront en aviser l'école.



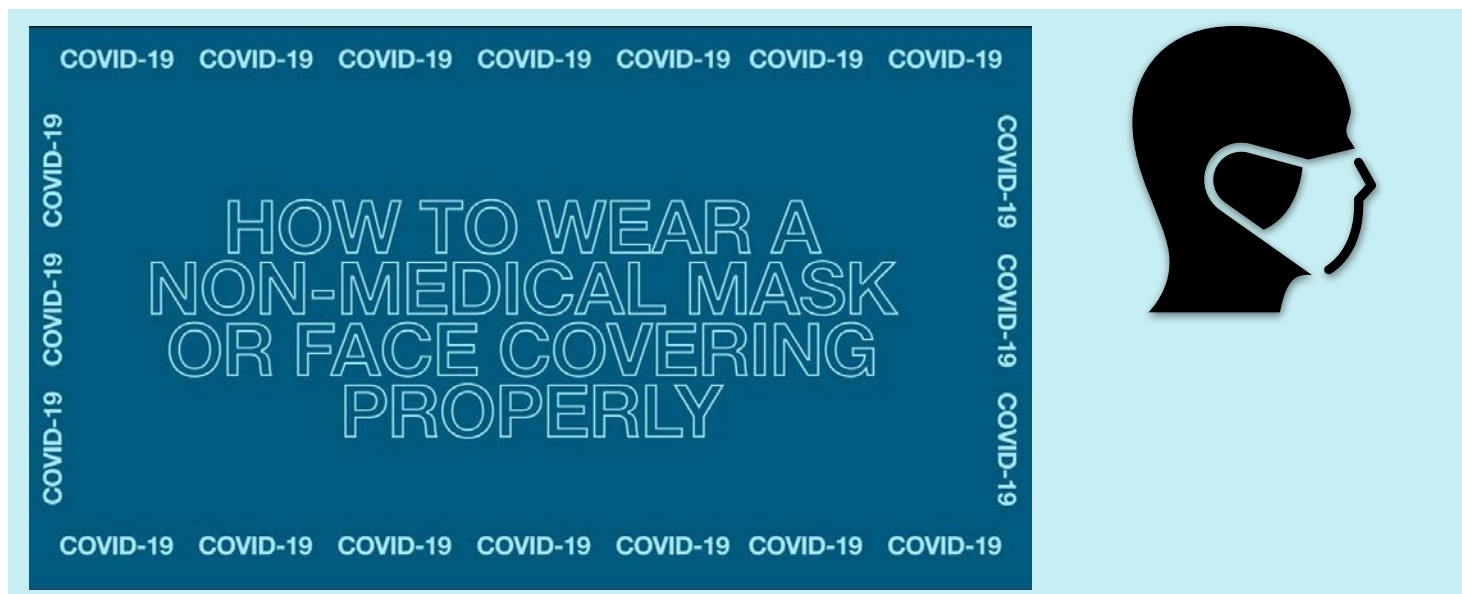
Pour en savoir davantage et pour consulter la liste des symptômes à surveiller, [cliquez ici](#).

COVID-19 – Marche à suivre

Le ministère de l'Éducation et les autorités de la santé publique ont élaboré une marche à suivre à l'intention des parents et du personnel scolaire si un élève présente des symptômes. Pour plus de détails et pour connaître les actions à entreprendre, [cliquez ici](#).

Comment porter un masque par Santé Canada

Pour savoir comment bien porter le masque non médical, nous vous invitons à visionner cette courte vidéo produite par Santé Canada. Cliquez [ici](#).



Nettoyage et désinfection de nos écoles

La CSEM se conformera aux directives prescrites par la CNESST et la santé publique en ce qui concerne les mesures d'hygiène dans les écoles. Il est obligatoire de nettoyer et désinfecter toutes les surfaces fréquemment touchées. Notre personnel de conciergerie désinfectera au moins une fois par jour toutes les surfaces fréquemment touchées (p. ex. poignées de porte, boutons d'ascenseur, mains courantes, interrupteurs, chaises, bureaux/pupitres, comptoirs, toilettes, etc.).



Nos concierges ont tous pris part à un atelier sur les procédures de désinfection préventive et ont obtenu une attestation décernée par une firme externe.

Comment présenter une demande d'enseignement à la maison

Les parents peuvent inscrire leur enfant à l'enseignement à la maison à tout moment durant l'année.



Au Québec, le programme d'enseignement à la maison est géré par la Direction de l'enseignement à la maison (DEM), chapeauté par le ministère de l'Éducation. Les parents doivent accéder au site Web du gouvernement pour présenter une demande :

<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>.

Services de transport scolaire 2020-2021

Conformément à la politique sur le transport scolaire de la CSEM, ce service doit être offert aux élèves **admissibles au transport**. Toutefois, dans le contexte actuel de COVID-19, la CSEM s'est vue dans l'obligation de modifier l'organisation du transport scolaire. Ainsi, en vertu des directives en matière de santé et sécurité, un maximum de 44 élèves pourront prendre place à bord des autobus, soit 2 élèves par banc, comparativement à 72 élèves comme c'était le cas auparavant.

Afin d'assurer la sécurité de nos élèves et compte tenu du nombre limité de places dans les autobus, nous demandons aux parents qui sont en mesure de conduire ou d'accompagner à pied leurs enfants à l'école de bien vouloir le faire. Nous pourrions ainsi fournir le transport scolaire aux familles qui requièrent ce service et qui sont incapables de conduire leurs enfants à l'école, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Les parents dont les enfants sont admissibles au transport scolaire recevront cette semaine leur laissez-passer pour l'année scolaire 2020-2021. Si vous ne recevez pas le laissez-passer d'ici la fin de la semaine, veuillez contacter la Division du transport scolaire par courriel à : schoolorg@emsb.qc.ca.



En outre, étant donné le nombre limité de places disponibles dans nos autobus, la CSEM ne sera pas en mesure d'offrir le **transport de courtoisie** à tous ses élèves, comme par les années antérieures. Si des places venaient à se libérer, nous ferons de notre mieux pour accommoder le plus grand nombre d'élèves possible. Cependant, veuillez noter que les demandes ne pourront pas être examinées avant la mi-octobre, ou jusqu'à ce que la CSEM puisse s'assurer que tous les élèves admissibles au transport scolaire sont desservis. Nous ferons tout en notre pouvoir pour traiter toutes les demandes de transport le plus rapidement possible.

Si votre enfant a déjà bénéficié du transport de courtoisie dans le passé, vous devriez avoir reçu un courriel à ce sujet. Nous vous demandons de bien vouloir remplir et nous retourner le formulaire, et une agente de la Division du transport scolaire communiquera avec vous. Enfin, nous vous prions de ne pas contacter la direction de votre école, car elle ne sera pas en mesure de vous fournir d'informations supplémentaires.

Pour des réponses aux questions fréquentes sur le transport scolaire, [cliquez ici](#).

